Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 1/11

Révision: N°4 (24/06/2014)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO

Code du produit: P02323V02/01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

NETTOYANT DE SURFACES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Sté CONDIVEX.

Adresse: Z.I de la porte rouge.27150.ETREPAGNY.FRANCE.

Téléphone: 0232558064. Fax: 0232558584.

menager@fareva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Extrêmement inflammable (F+, R 12).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Date : 24/06/2014 Page 2/11 Révision : N°4 (24/06/2014)

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

oC/ 122 oF.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX: 601_004_00_0	GHS02, GHS04	F+	С	25 <= x % < 50
CAS: 106-97-8	Dgr	F+;R12	[1]	
EC: 203-448-7	Flam. Gas 1, H220			
REACH: 01-2119474691-32	Press. Gas, H280			
BUTANE (CONTENANT MOINS DE 0.1% DE				
BUTADIÈNE)				
INDEX: A157707863	GHS08			$10 \le x \% < 25$
CAS: 157707-86-3	Dgr			
EC: 500-393-3	Asp. Tox. 1, H304			
REACH: 01-2119493949-12				
DEC-1-ENE, TRIMERS, HYDROGENATED				
INDEX: A9230372	GHS09, GHS08, GHS02	Xn		$2.5 \le x \% < 10$
EC: 923-037-2	Dgr	Xn;R65		
REACH: 01-2119471991-29	Flam. Liq. 3, H226	R10		
	Asp. Tox. 1, H304	R66-R53		
HYDROCARBURES, C10-C12, ISOALCANES,	Aquatic Chronic 2, H411			
<2% AROMATIQUES	EUH:066			
INDEX: A25307179	GHS07, GHS05, GHS09	C,N		$0 \le x \% < 1$
CAS: 25307-17-9	Dgr	C;R34		
EC: 246-807-3	Acute Tox. 4, H302	Xn;R22		
REACH: 01-2119510876-35	Skin Corr. 1B, H314	N;R50		
	Aquatic Acute 1, H400			
OLEYL BIS 2-HYDROXYETHYLAMINE	M Acute = 10			

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Mettre en oeuvre des manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Version: N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 3/11 Révision: N°4 (24/06/2014)

En cas de contact avec la peau :

Si sensation d'irritation, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'intolérances, consulter un dermatologue.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs

Version: N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 4/11 Révision: N°4 (24/06/2014)

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Agiter avant emploi.

Eviter l'accumulation de charges electrostatiques.

Pulveriser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilite.

Ne pas utiliser sous tension.

Ne pas respirer les vapeurs

Ne pas fumer

Manipuler et stocker à l'écart des sources de chaleur et des substances réductrices.

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau..

Suivre les régles d'usage des récipeints sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Port de gants et lunettes recommandé.

Conserver en emballage d origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression

Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 5/11

Révision: N°4 (24/06/2014)

Utiliser en local correctement aéré

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Suivre les régles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Eviter les températures élevées

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°: 106-97-8 800 1900 - - - - - -

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.

- Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé

Eviter toute inhalation

Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Aérosol.

Date: 24/06/2014 Page 6/11

Révision: N°4 (24/06/2014)

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: Non concerné.
Point d'ébullition: 100 °C.

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité: Hydrosolubilité: Diluable. 0 °C. Point/intervalle de fusion : 230 °C. Point/intervalle d'auto-inflammation: Point/intervalle de décomposition : Non précisé. Chaleur chimique de combustion : Non précisée. Temps d'inflammation: Non précisée. Non précisée. Densité de déflagration : Distance d'inflammation: Non précisée. Hauteur de flamme: Non précisée. Durée de flamme : Non précisée.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'échauffement
- la chaleur
- l'accumulation de charges électrostatiques
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

HYDROCARBURES, C10-C12, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Date: 24/06/2014 Page 7/11

Révision: N°4 (24/06/2014)

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Espèce: Rat

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

HYDROCARBURES, C10-C12, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES

Toxicité pour les crustacés : NOEC = 0.03 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours

OLEYL BIS 2-HYDROXYETHYLAMINE (CAS: 25307-17-9)

Toxicité pour les poissons : 0,1 < CL50 <= 1 mg/l

Facteur M = 1

Toxicité pour les crustacés : 0,1 < CE50 <= 1 mg/l

Facteur M = 1

Toxicité pour les algues : $0.01 < \text{CEr50} \le 0.1 \text{ mg/l}$

Facteur M = 10

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

OLEYL BIS 2-HYDROXYETHYLAMINE (CAS: 25307-17-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYDROCARBURES, C10-C12, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 8/11

Révision: N°4 (24/06/2014)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux residuaires ou superficielles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



2.1

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2°Etia	Groupe	OL.	FS	Dispo	EO			

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	_	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327	E0
						344 959	
					•		

IATA	Classe	2°Etia.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EO

Version: N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date: 24/06/2014 Page 9/11 Révision: N°4 (24/06/2014)

2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145	E0
							A167	
							A145	
							A167	
							A802	
2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145	E0
							A167	
							A802	

 $Pour \ les \ quantités \ limitées \ de \ marchandises \ dangereuses, \ voir \ l'ADR \ et \ l'IMDG \ chapitre \ 3.4 \ et \ le \ IATA \ partie \ 2.7.$

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface cationiques
- moins de $5\%\,$ de : agents de surface non ioniques
- 30% et plus de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums
- fragrances allergisantes :

(r)-p-mentha-1,8-diene

- Nomenclature des installations classées (Version 33.1 (Mars 2014)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régim	ne Ray
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).	_	_
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :		
	a) Supérieure ou égale à 50 t pour la catégorie A	AS	4
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :		
	a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m3.	A	2
	b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m3 mais inférieure ou égale à 100 m3.	DC	
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de), à l'exception de ceux visés explicitement par		
	d'autres rubriques de la nomenclature :		
	Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède		
	pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température.		
	1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 t	AS	4
	2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	a) supérieure ou égale à 50 t	A	2
	b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t	DC	

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

Version: N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger:



Extrêmement inflammable

Phrases de risque :

R 12 Extrêmement inflammable.

Phrases de sécurité :

Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition ou d'étincelles,

Date : 24/06/2014 Page 10/11 Révision : N°4 (24/06/2014)

source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement- Ne pas fumer.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à

une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 23 Ne pas respirer les vapeurs

Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section $\bf 3$:

H220 Gaz extrêmement inflammable.H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 10 Inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 34 Provoque des brûlures.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Version : N°1 (24/06/2014) Sté CONDIVEX / IMPEX

NETTOYANT CARENAGE PARFUM COCO - P02323V02/01

Date : 24/06/2014 Page 11/11 Révision : N°4 (24/06/2014)

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations:

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02: Flamme.